



Déclaration liminaire à la CAPD du Gard du mardi 24 janvier 2017

Monsieur le directeur académique, Mesdames et Messieurs,

Avant d'en venir à l'ordre du jour de cette CAPD, nous aborderons dans notre propos quatre catégories de personnels.

Le premier concerne les directrices et les directeurs d'école pour lesquels le premier trimestre a été particulièrement chargé. Ils sont nombreux à constater avec nous que nos Groupes de Travail visant la simplification de leurs tâches, sont restés des vœux pieux. En plus des traditionnelles tâches de rentrée qui sont très nombreuses, trop nombreuses pour leur temps de décharge : les enquêtes sur les langues, les NAP, l'absentéisme, les projets pédagogiques, l'APC, la multiplication des réunions de concertation, avec les parents, le collège, les mairies, ajoutez les ESS, le temps passé sur Déclam, l'application "fait établissement", la 1ère étape d'AFFELNET qui est tombée hier sur les boîtes saturées de mails, le projet d'école 2016-2018 alors que nous sommes déjà en 2017. Tout ça pour 1 an ! Alors que dans d'autres académies ils vont jusqu'en 2020. Vous reconnaitrez que nous ne sommes pas de ceux qui par nature, noircissent les tableaux mais si j'ajoute à la liste les demandes d'agrément, les animations pédagogiques, les nouvelles procédures, les notes et circulaires sur les mesures de sécurité renforcée, les PPMS anti-intrusion à mettre en place et à numériser, le Livret Scolaire Numérique parasité par des bugs qui font qu'on finit par rejeter le concept alors que c'est l'outil qui est défaillant ; l'absence ou le renouvellement tardif des aides administratives, la mise en place des nouveaux programmes, etc., etc. Et n'oublions pas une tâche, et pas des moindres : la classe, les élèves qui finissent toujours par être ceux qui paient la facture... la coupe toujours pleine des directrices et directeurs d'école n'a pas été vidée c'est une réalité. Et une réalité que nous portons à votre connaissance. Et si les délégués du SE-Unsa n'ignorent pas que ce dossier de simplification s'est probablement égaré sur un bureau du rectorat, nous attendions aussi un pilotage fort de votre part monsieur le directeur académique pour entre autres harmoniser un calendrier des tâches gardois et permettre une forme d'anticipation... Nous avons arrêté en groupe de travail une liste de possibles marges de progrès... En vain. Dans le même temps, nous constatons tout de même un retour inquiétant d'une certaine vision des enseignants qui « travailleraient six mois de l'année », vision savamment entretenue par l'idée qu'on peut supprimer 500 000 fonctionnaires sans que ça pose de problème à un électorat crédule. Dans le même temps, les personnels ont tant de mal à concilier vie personnelle et vie professionnelle parce que « faire la classe » a une fâcheuse tendance à envahir la sphère privée. Ceux qui l'ignorent feraient bien de s'y essayer avant d'en juger et ceux qui l'ont oublié, de reprendre des élèves de temps à autre. Au niveau local, il faudrait commencer par éviter de multiplier les temps de formation sur des mercredis après-midi ou les réunions hors temps scolaire, car une heure de temps de classe n'est en rien comparable avec une heure de bureau et les temps de la semaine, « hors la présence des élèves » sont à préserver impérativement pour permettre préparations et corrections mais aussi récupération d'un métier nerveusement éprouvant.

Le deuxième sujet concerne les enseignants référents, qui comme 5 à 6% des PE sont toujours privés d'ISAE. Nous revendiquons pour eux une égalité de traitement et la section gardoise du SE-Unsa a été en première ligne sur ce dossier en contribuant à l'action nationale « Pas d'ISAE, pas d'enquête Degesco » qui a trouvé un écho parlant puisque plus de 1000 référents sur 1470 l'ont signé. Celle-ci a marqué un pas décisif la semaine dernière et le ministère attentif à nos arguments et reconnaissant leur bien-fondé s'est engagé à transmettre à tous les recteurs de France une consigne visant l'augmentation de leur indemnité pour mission particulière de 1250 à 2500€ pour compenser l'absence d'ISAE (réservée nous dit-on à ceux qui sont « face à élève »). Si nous avons momentanément suspendu cette action, nous attendons en revanche que la consigne soit suivie d'effet au plus vite car dans le contexte politique instable que nous connaissons, il y a urgence à finaliser les dossiers. Dès lors, nous vous demandons d'user de toute votre influence pour que cette consigne voie sa traduction sur la paie des référents gardois au plus vite, sans quoi nous en serions réduits à d'autres moyens d'action. Vous savez comme nous la légitimité de cette revalorisation au regard de la responsabilité et de la charge de travail des référents gardois qui a explosé cette année, nous en reparlerons en comité technique. Vous connaissez leur implication pour y faire face. L'attente est forte Monsieur le directeur académique. Mais revenons un instant sur ce contexte politique instable, qui nous pousse à accélérer la finalisation de certains dossiers ! Nous avons lu les programmes pour l'Ecole de la

droite dure et de l'extrême droite. Ils sont révoltants. Nous sommes de ceux qui en appellent à une déconnection du temps politique de celui de l'Education, pour que les personnels s'approprient les réformes engagées par la refondation de l'Ecole, et voient ses premiers effets sur les élèves, leur mieux-être et leurs résultats scolaires ; car le paysage politique que nous risquons de découvrir en mai prochain ; après des législatives parasitées par des alliances toxiques, pourrait réserver bien des surprises et conduire les plus critiques à l'égard du « ministère sortant » à en être secrètement nostalgiques, à chercher de nouveaux superlatifs pour décrire la politique éducative de notre pays. Si nous savons que les réformes engagées sont insuffisantes et perfectibles, nous continuons de penser que ce sont l'exigence et l'action qui ont permis d'obtenir, par exemple, la fin de l'inspection telle que nous la connaissions, le PPCR, le dégel du point d'indice et encore ces derniers jours la transformation du CAPASH et du 2CASH en CAPPEI, ou la création du corps des psychologues de l'Education nationale dont le décret vient tout juste de paraître au B.O.

C'est d'ailleurs sur cette autre catégorie de personnels que porte notre 3^{ème} sujet. La création du **corps unique de psychologues de l'Education Nationale** de spécialités 1^{er} et 2nd degré (EDA et EDO) dans laquelle le SE-Unsa s'est pleinement impliqué suscite chez nos collègues beaucoup d'intérêt mais aussi quelques interrogations que nous vous relayons ici. Nous vous serions reconnaissants de nous recevoir en audience ou a minima de communiquer précisément à ces personnels pour apporter des réponses à ces questions légitimes comme par exemple concernant le plan de formation que vous envisagez de mettre en place à la rentrée prochaine spécifiquement pour ce nouveau corps ; ou le sort réservé aux titulaires du DEPS nommés cette année sur un poste à titre provisoire, s'ils étaient sans affectation à titre définitif au prochain mouvement. De quelle manière pourraient-elles (ou ils) intégrer ce corps ? Certaines questions intéressent également les membres de cette CAPD comme : les modalités d'organisation d'élections et de désignation d'une CAP propre, ou bien plus simplement « Après le concours d'avril et mai, comment va se faire l'affectation des stagiaires (1/3 ESPE, 1/3 à la faculté et 1/3 sur le terrain) ? Sur quels critères seront choisis les psychologues tuteurs de stage ? Ce corps spécifique disposera-t-il d'un volant de remplaçants ? Car le seul moyen aujourd'hui de pallier l'absence d'un personnel est que ses collègues des secteurs voisins se répartissent sa charge de travail, multipliant de fait leurs déplacements pour lesquels leur enveloppe de défraiement était déjà insuffisante ? Et si l'on parle argent, verra-t-on bientôt la fin d'un mode de financement des budgets qui les contraint quelquefois à faire littéralement du démarchage pour négocier tantôt 3000 tantôt 50€ selon le bon vouloir des maires ou le nombre de communes couvertes.

Qu'il n'y ait pas de confusion, pour y avoir beaucoup contribué, nous tenons à souligner l'avancée considérable que constitue la publication de ce décret au journal officiel. Pour autant, au 1er septembre 2017, ces personnels devront se positionner sur les 3 options qui leur sont offertes - d'intégrer le corps - de demander un détachement - ou de rester PE et donc renoncer à exercer la fonction de psychologue. Il faut pour mener à bien cette réflexion personnelle, disposer de toute l'information et c'est d'abord le rôle de l'administration de proposer ces temps et ces moyens d'information suffisamment tôt.

Pour finir, nous souhaitons évoquer ici les conditions de **stages des PES 1^{er} degré** : nous sommes amenés à dialoguer et à rencontrer beaucoup d'entre eux et si nous étions les premiers à considérer comme une excellente nouvelle le doublement de leur nombre, leurs témoignages, leurs questionnements comme ceux des directeurs et des adjoints qui partagent leur quotidien convergent vers la même évidence : « Trop c'est trop ! » C'est l'asphyxie : Classe à mi-temps, ou à deux quart temps, toutes les contraintes liées à 12 heures de classe à préparer, d'élèves à évaluer de parents à rencontrer, il faut en plus décrocher le master. Et pour ce faire, il faut rédiger le mémoire, préparer la soutenance. Pour couronner le tout, certain-e-s PES vivent des situations d'éloignement de leur mari, de leurs enfants. Ça frôle l'inhumain, ça pousse quelquefois tous les personnels concernés dans des situations inquiétantes. Au SE-Unsa, on soutient moralement, on aide. Mais surtout on constate les dégâts. Faute de solutions... Nous savons que tous les personnels sans exception s'impliquent beaucoup dans l'accompagnement des PES depuis les PEMF, les personnels de l'ESPE, les conseillers pédagogiques jusqu'aux IEN. Mais c'est notre rôle d'élus du personnel d'attirer l'attention de cette CAPD sur ces problématiques sans pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous n'oublions pas que la suppression de la formation initiale qui reste un mauvais souvenir pourrait redevenir d'actualité.

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention.